

La seconde était la sensibilisation, non seulement du grand public, mais aussi des employeurs, des patrons et des gestionnaires. La troisième était l'accès aux lieux de travail et les outils matériels nécessaires, qu'il s'agisse de fauteuils roulants, de téléphones ou d'imprimantes, les outils nécessaires pour que chacun soit en mesure de faire son travail.

La quatrième était la formation et l'éducation, qui sont nécessaires à tous pour trouver un travail, et donc nécessaires aux personnes handicapées. Le cinquième sujet était les pratiques de recrutement, les obstacles systémiques qui empêchent la personne de se rendre même à l'entrevue, de pouvoir lire les documents et remplir les formulaires.

Il fallait s'occuper de toutes ces barrières systémiques et de toutes ces pratiques de recrutement. Nous estimons également qu'il nous faut encore des programmes-pilotes pour faire la démonstration de façon novatrice de procédés et pour trouver de nouvelles solutions.

Enfin, nous formulons certaines recommandations à l'endroit du gouvernement, parce que ce processus s'adressait au gouvernement. Il faut appliquer des lois sur l'accessibilité. Le gouvernement fédéral devrait donner l'exemple. Il nous faut quelqu'un pour attirer l'attention. Nous estimons que le gouvernement fédéral devrait servir de modèle aux autres employeurs. Il y a beaucoup d'exemples. Nous voulions poursuivre cela.

Deuxièmement, nous voulons que le gouvernement fédéral abolisse les mesures qui dissuadent les gens d'exercer un emploi et assure des occasions de formation. Nous pourrions dresser une longue liste de mesures dissuasives, depuis les prestations qu'on reçoit en cas d'invalidité jusqu'aux sommes qu'on reçoit comme rémunération pour son travail. Il faudrait abolir bon nombre de ces mesures dissuasives.

Le système comporte tellement de cauchemars bureaucratiques qui doivent être rationalisés . . . Il faut simplifier nos politiques et nos programmes, les rendre plus cohérents et plus constructifs. Cinquièmement, il faut faciliter la création de partenariats partout au Canada et commencer à coordonner, entre les ministères, vos propres programmes et politiques.

Il s'agirait, en somme, d'élaborer des plans d'action pour faciliter d'emploi et éliminer les obstacles, de sorte qu'un plus grand nombre de personnes puisse obtenir et conserver un emploi. Cela exigera que le patronat, les syndicats et les services de réadaptation travaillent de concert pour former et réintégrer les travailleurs handicapés.

Ceci est particulièrement important en raison du vieillissement de la société. Il y aura de plus en plus de personnes handicapées, car nous vivons plus longtemps. Un plus grand nombre de personnes deviendront handicapées au travail. Comment allons-nous réagir à cela?

Nous estimons que les groupes et les associations de personnes handicapées devraient contrôler les résultats du gouvernement. Ce serait une bonne façon de concentrer les énergies au palier local.

NOTRE RECOMMANDATION

Le Comité permanent des droits de la personne et de la condition des personnes handicapées recommande ce qui suit :

RECOMMANDATION 12

Un comité de planification interministériel devrait, dans le cadre de la Stratégie nationale pour l'intégration des personnes handicapées, organiser une série de rencontres à l'échelle locale, provinciale et nationale, qui réuniraient des